



**Conseil d'administration du  
Programme des Nations Unies pour le  
développement,  
du Fonds des Nations Unies pour la  
population et du Bureau des Nations  
Unies pour les services d'appui aux  
projets**

Distr. générale  
1<sup>er</sup> décembre 2021

Français  
Original : anglais

**Première session ordinaire de 2022**

Du 31 janvier au 4 février 2022, New York

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Descriptif de programme de pays pour la Guinée-Bissau**

Aide proposée du Fonds des Nations Unies pour la population (à titre indicatif) :	15,5 millions de dollars : 4,5 millions de dollars provenant de ressources ordinaires et 11 millions de dollars de modalités de cofinancement ou d'autres ressources
Durée du programme :	5 ans (2022-2026)
Cycle d'assistance :	Septième
Catégorie :	Niveau 1
Alignement sur le cycle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2022-2026

## I. Considérations générales

1. Selon les projections démographiques de l'Institut national de la statistique, la Guinée-Bissau compte 1 637 995 habitants (en 2020), dont 51 % sont des femmes. Selon la même source, la population du pays est relativement jeune, avec 26,7 % d'habitants âgés de moins de cinq ans, 43 % de moins de 15 ans et 78 % de moins de 35 ans. Le taux de croissance démographique est estimé à 2,2 %, tandis que la mortalité maternelle s'élève à 746 pour 100 000 naissances vivantes (enquêtes en grappes à indicateurs multiples, 2014). Six régions (Gabú, Bafatá, Tombali, Quinara, secteur autonome de Bissau, Bolama-Bijagos) concentrent 67 % de la population du pays, et 53 % des habitants de ces régions sont âgés de moins de 20 ans.
2. Le pays est durement touché par les changements climatiques, ce qui expose davantage les pauvres et les personnes déjà vulnérables aux événements climatiques extrêmes et à d'autres chocs économiques, sociaux et environnementaux. Selon la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (SIPC 2018), les sécheresses et les conditions climatiques défavorables touchent en moyenne 5 % de la population chaque année. Les îles et les littoraux sont particulièrement exposés aux effets néfastes des événements climatiques. Selon la SIPC, la majorité des personnes touchées par les inondations se trouvent dans la partie sud-ouest du pays, dans la province de Quinara.
3. De 1994 à l'élection pacifique de 2019, des facteurs de conflit structurels ont été mis en évidence en Guinée-Bissau aux niveaux politique, institutionnel, sécuritaire et économique, notamment dans le cadre du bilan commun de pays et de l'analyse des conflits. Par conséquent, le *Rapport sur le développement humain 2020* a classé la Guinée-Bissau au 175<sup>e</sup> rang sur 189 pays pour l'indice de développement humain<sup>1</sup>. Son produit intérieur brut par habitant était de 733 dollars.
4. Le bilan commun de pays relève une fécondité des adolescentes élevée (137 ‰), aggravée par l'accès limité des jeunes à des services adéquats en matière de santé et droits sexuels et reproductifs. L'évaluation de la pauvreté de 2010 montre que les jeunes âgés de 15 à 24 ans représentent 61 % de la population active, mais que seuls 10,6 % d'entre eux (4,6 % pour les femmes) ont un emploi.
5. Le taux de fécondité des adolescentes est de 112 ‰ dans la région de Gabú, de 102 ‰ dans la région de Bafatá, de 123 ‰ dans la région de Tombali et de 87 ‰ dans la région de Quinara, pour une moyenne nationale de 84 ‰. En ce qui concerne la sexualité avant l'âge de 15 ans, la région de Bafatá atteint 89 %, celle de Quinara 71 %, celle de Tombali 66 % et le secteur autonome de Bissau 61 %, pour une moyenne nationale de 44 %. Au niveau national, le taux de mariage d'enfants est de 30 %. Il est de 52 % dans la région de Gabú, de 39 % dans celle de Bafatá et de 35 % dans celle de Tombali. Tous les groupes de personnes laissées de côté dans les zones rurales et périurbaines des six régions recevront de l'aide.
6. Selon plusieurs enquêtes en grappes à indicateurs multiples de 2018, les mutilations génitales féminines touchent 52,1 % des femmes âgées de 15 à 49 ans, tandis que, parmi les filles âgées de 0 à 14 ans, 29,7 % sont la cible de cette pratique néfaste. D'après la même source, 25,7 % des femmes âgées de 18 à 49 ans étaient mariées avant l'âge de 18 ans et 8,1 % avant l'âge de 15 ans. Ces mariages précoces entraînent des conséquences considérables sur la fécondité des adolescentes, la prévalence de la fistule obstétricale ainsi que la mortalité maternelle et néonatale.
7. La situation socio-économique des jeunes et des femmes s'est aggravée au cours de la pandémie de COVID-19. Ces personnes se retrouvent souvent sans protection, ne peuvent échapper à la pauvreté ou à la dépendance économique vis-à-vis de leurs parents ou partenaires et sont plus exposées à la violence basée sur le genre.
8. La lenteur des améliorations dans le domaine de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation est attribuée à un certain nombre de déficiences structurelles qui

<sup>1</sup> Rapport sur le développement humain, 2020.

réduisent l'accès des femmes et des jeunes à ces services : politiques inexistantes ou mal appliquées, infrastructures inadéquates, installations et équipements sanitaires de mauvaise qualité, manque de personnel qualifié, manque de disponibilité des produits de santé reproductive et accès limité à des soins obstétricaux et néonataux d'urgence et de base complets et de qualité.

9. Le taux de prévalence contraceptive est estimé à 21,2 % chez les femmes en couple, et 21,1 % des besoins ne sont pas satisfaits (enquêtes en grappes à indicateurs multiples de 2018). Le taux de recours à la contraception est relativement faible en raison du manque d'implication des dirigeants communautaires, du manque d'accessibilité des services en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs, des fréquentes ruptures de stock de produits contraceptifs et de l'absence d'une ligne budgétaire nationale consacrée aux produits et fournitures de santé reproductive en vue d'en favoriser l'utilisation et la demande. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) étant le principal partenaire des pouvoirs publics en ce qui concerne la planification familiale, il convient d'envisager une augmentation des investissements dans ce domaine en Guinée-Bissau. Très peu de jeunes sont correctement préparés à la vie sexuelle en raison de normes traditionnelles et de genre complexes et profondément enracinées qui limitent l'accès à des informations adéquates et à des services appropriés en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs.

10. Selon le Secrétariat national de lutte contre le sida, en 2015, le VIH touchait environ 3,5 % de la population âgée de 15 à 49 ans. Les catégories les plus touchées par le VIH sont les femmes enceintes (5 %), les vendeurs de rue (7,7 %) et les populations clés (8,9 %). Le programme de pays renforcera les capacités nationales de lutte contre le VIH pour les populations susmentionnées et les jeunes dans les six régions, et aidera le gouvernement à étendre ses interventions aux autres régions.

11. L'analyse fondée sur l'engagement visant à « ne laisser personne de côté » met en évidence la complexité de la situation en Guinée-Bissau<sup>2</sup>, identifie les personnes extrêmement vulnérables ou exclues au sein des groupes vulnérables connus (les individus les plus pauvres et les plus marginalisés parmi les femmes, les enfants, les jeunes et les personnes handicapées), et détermine les facteurs de vulnérabilité, de pauvreté et de privation, ainsi que la zone géographique où se trouvent les personnes les plus vulnérables, les possibilités dans chaque contexte, les principales lacunes et les principaux défis. Ces éléments ont été pris en considération dans la conception du présent programme de pays afin de transformer la vie des personnes et de proposer des interventions innovantes qui permettent de garantir que personne n'est laissé de côté. Les femmes, les filles, les jeunes et les personnes handicapées des zones rurales et périurbaines seront les principaux bénéficiaires de ce programme de pays.

12. Face à ces défis, la Guinée-Bissau place la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction au cœur de son programme de développement. Outre les principes de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et les engagements pris à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de la CIPD (CIPD+25) lors du Sommet de Nairobi, le pays a également intégré les questions relatives à la santé et aux droits sexuels et reproductifs dans ses stratégies de développement. Afin d'aider le gouvernement à relever ces défis, le FNUAP jouera un rôle clé dans le développement du capital humain, conformément aux priorités du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en proposant davantage de services de santé destinés aux femmes et aux filles et en participant au dialogue politique afin de plaider en faveur de l'augmentation des financements publics dans les secteurs de la santé et des services sociaux. En outre, les interventions des bureaux de pays sont conformes au Plan stratégique 2022-2025 du FNUAP, ainsi qu'à la théorie du changement du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui soulignent tous deux que les services sociaux et les institutions doivent renforcer la capacité de prestation de services et l'accès à des fournitures adéquates, réduire les obstacles à la communication et former les professionnels à dispenser des services culturellement

<sup>2</sup> Programme des Nations Unies pour le développement en Guinée-Bissau, 2020.

adaptés. Les interventions visent à promouvoir un accès inclusif à des services sociaux essentiels de qualité pour les groupes vulnérables, principalement composés de femmes, de filles, de jeunes et de personnes handicapées.

13. La participation des jeunes et des femmes au processus de prise de décision est également faible, tout comme le système national de données, qui se caractérise par une disponibilité insuffisante de données démographiques ventilées, opportunes et de qualité, permettant d'éclairer les interventions de développement et humanitaires.

14. La Guinée-Bissau a ratifié les principaux traités des Nations Unies relatifs aux droits fondamentaux, tels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Tous ces traités viennent appuyer les activités de plaidoyer du FNUAP en faveur de la santé et des droits des femmes en matière de sexualité et de reproduction, car ils sont liés à de multiples droits fondamentaux, notamment le droit à la vie, le droit de ne pas être soumis à la torture, le droit à la santé, le droit à la vie privée, le droit à l'éducation et l'interdiction de la discrimination<sup>3</sup>. L'approche fondée sur les droits fondamentaux sera appliquée tout au long du processus de mise en œuvre du programme de pays, et l'accent sera mis sur l'implication des hommes dans la santé sexuelle et reproductive.

15. La Guinée-Bissau s'engage à mettre en œuvre les diverses recommandations reçues dans le cadre du troisième cycle de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en 2020. Plusieurs de ces 197 recommandations portent sur le droit des femmes à la santé, y compris la santé sexuelle et reproductive. Les recommandations appellent entre autres la Guinée-Bissau à décentraliser les services de santé sexuelle et reproductive au niveau local. Le pays a également accepté de redoubler d'efforts pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles, et notamment contre les mutilations génitales féminines, mentionnées dans vingt-deux recommandations. Ces dernières exhortent la Guinée-Bissau à adopter des mesures de lutte supplémentaires contre les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes et des filles et à garantir la mise en œuvre des lois existantes en menant des activités de sensibilisation et d'exécution. Le programme de pays aidera la Guinée-Bissau à tenir ses engagements.

16. Le pays est en paix depuis huit ans, ce qui offre l'occasion de mettre en œuvre le dispositif minimum d'urgence dans les services de santé reproductive et de lutte contre la violence basée sur le genre. Pour le FNUAP, le dispositif minimum d'urgence constitue la pierre angulaire de la préparation humanitaire du pays face aux conflits et aux changements climatiques.

17. Le sixième programme de pays et sa prolongation (2016-2021) ont grandement contribué aux progrès accomplis dans les domaines susmentionnés et plus particulièrement à : a) augmenter le nombre de services de soins obstétricaux et néonataux d'urgence et réhabiliter huit établissements de santé ; b) réviser la politique nationale en matière de santé reproductive ; c) élaborer et mettre en œuvre quatre nouvelles politiques et stratégies nationales (politique nationale pour la jeunesse, stratégie de lutte contre la fistule obstétricale, stratégie de surveillance et de lutte contre les décès maternels, et plan stratégique national relatif à la planification familiale) ; d) faire passer le taux de recours aux moyens de contraception modernes de 14,4 % à 21,2 % ; e) introduire, à l'échelle nationale, une éducation complète à la sexualité en cinquième et sixième années ; f) diffuser la politique nationale relative à l'égalité et à l'équité entre les genres ; g) réviser les politiques nationales de lutte contre les mutilations génitales féminines ; h) préparer le quatrième recensement.

18. Concernant la composante relative aux droits fondamentaux et égalité des genres, de bons résultats ont été obtenus dans la lutte contre les mutilations génitales féminines et les mariages précoces et forcés. Ainsi, près de 50 communautés ont déclaré avoir mis fin aux

<sup>3</sup> Site Internet du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les droits fondamentaux liés à la santé.

mutilations génitales féminines. Le programme a commencé à impliquer les hommes dans ce domaine et a établi une synergie entre les pouvoirs publics, la société civile et les communautés.

19. La dernière évaluation en date du programme de pays a permis de tirer les enseignements suivants : a) le nombre de nouveaux utilisateurs atteints est 30 fois plus élevé lors des semaines de communication sur la planification familiale que dans le cadre de la prestation habituelle de services de planification familiale, et ces campagnes de communication permettent d'atteindre près de 40 % des nouveaux utilisateurs annuels des services de planification familiale ; b) le FNUAP joue un rôle de premier plan, essentiel au bon déroulement du quatrième recensement en raison de ses avantages comparatifs et de son expertise reconnue dans ce domaine ; c) le FNUAP joue un rôle de catalyseur dans le déploiement à plus grande échelle du programme intégré d'éducation complète à la sexualité dans les écoles primaires et secondaires ; d) la fourniture par le FNUAP de contraceptifs et de médicaments vitaux aux établissements de santé du pays est primordiale pour garantir la prestation des principaux services de santé sexuelle et reproductive. Les avantages comparatifs et les approches innovantes du FNUAP contribueront aux résultats 1 et 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en favorisant « l'unité d'action » avec les autres organisations des Nations Unies.

## II. Priorités du programme et partenariats

20. L'évaluation finale du précédent programme de pays (2016-2021), ainsi que le Plan stratégique 2022-2025, les engagements relatifs aux droits fondamentaux pris par la Guinée-Bissau et les recommandations reçues de la part des mécanismes des Nations Unies, ont permis de dégager les priorités du présent programme de pays, qui est par ailleurs aligné sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Il contribue au résultat 1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (d'ici à 2026, les habitants de Guinée-Bissau bénéficieront d'une meilleure gouvernance démocratique, de la paix et de l'État de droit, et leurs besoins fondamentaux seront satisfaits) ainsi qu'au résultat 3 (d'ici à 2026, la population de Guinée-Bissau, en particulier les personnes les plus vulnérables, bénéficiera d'un accès élargi et équitable à des services sociaux essentiels de qualité, notamment dans les situations d'urgence). Le programme de pays et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable sont tous deux alignés sur le Programme national de développement 2020-2023. Le programme de pays contribue aux objectifs de développement durable 1, 3, 4, 5, 8 et 17 et est aligné sur le Plan stratégique 2022-2025 du FNUAP. Il contribue en premier lieu à répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale, mais également à réduire le nombre de décès maternels évitables, la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes, en tenant compte des engagements pris par le gouvernement lors du Sommet de Nairobi, ainsi que des conférences et du cadre normatif internationaux.

21. Axé sur les personnes, le programme de pays est conçu pour atteindre les groupes les plus défavorisés et reflète les principes d'appropriation nationale, d'implication des parties prenantes et de redevabilité envers la population cible. Il profitera de la période de transition entre le mandat du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et celui de l'équipe de pays habituelle des Nations Unies, et permettra au FNUAP de combler le fossé entre l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix, en contribuant également au maintien de la paix et à la prévention des conflits violents. Concernant la fin de la mission des Nations Unies et les priorités restantes en matière de consolidation de la paix, le programme accordera l'attention nécessaire à la préparation aux situations d'urgence, aux interventions, aux mesures d'atténuation et au renforcement de la résilience. Il entreprendra en outre une évaluation des programmes scolaires afin de repérer les lacunes et de mettre à jour le programme d'éducation complète à la sexualité actuel. Dans le même temps, une éducation complète à la sexualité sera ajoutée au programme des enseignants. Le FNUAP s'engage à adopter une approche fondée sur les droits fondamentaux dans le cadre de la coopération pour le développement. Ainsi, le présent programme vise à

favoriser le respect des droits fondamentaux tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les autres textes internationaux. Les principes des droits fondamentaux (universalité et inaliénabilité ; indivisibilité ; interdépendance et interrelation ; non-discrimination et égalité ; participation et inclusion ; redevabilité et État de droit) guideront toutes les étapes du processus de programmation, et ce, dans tous les secteurs. Le programme contribuera à développer les capacités des titulaires de devoirs à remplir leurs obligations et celles des titulaires de droits à faire valoir leurs droits.

22. Le programme de pays contribue à garantir l'accès universel à la santé et aux droits sexuels et reproductifs en visant à satisfaire l'ensemble des besoins en matière de planification familiale. Il aide ainsi à réaliser le droit des femmes à la santé et à appliquer plusieurs recommandations du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies que la Guinée-Bissau s'est engagée à suivre en 2020. L'un des principaux engagements du bureau de pays est d'inscrire 269 820 nouveaux utilisateurs aux services de planification familiale (la moitié de la population dont les besoins en matière de planification familiale ne sont pas satisfaits dans le pays), ce qui contribuera à réduire le taux de fécondité et la mortalité maternelle, et améliorera la vie des femmes et des jeunes, comme mis en évidence dans une étude récente menée en Guinée-Bissau et fondée sur l'engagement visant à « ne laisser personne de côté ». Avec le soutien du Partenariat UNFPA Supplies, le programme est convaincu de pouvoir tenir cet engagement, qui est aligné sur le choix du gouvernement de faire passer le taux de recours à la contraception à 31,7 % d'ici à 2025. L'implication des hommes dans la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction sera renforcée par la dynamisation des clubs d'hommes existants ainsi que la création de nouveaux clubs. En outre, les associations de jeunes, les chefs religieux et les chefs traditionnels seront invités à mieux inclure les hommes dans les programmes de santé reproductive en général et de planification familiale en particulier. En s'engageant à inscrire 269 820 nouveaux utilisateurs aux services de planification familiale au cours de son cycle, le programme de pays contribuera à réduire de moitié les besoins non satisfaits et à porter le taux de recours à la contraception à 28,5 %. Des études ont montré que les membres de la population âgés de 14 à 29 ans sont ceux sur lesquels il convient de se concentrer pour augmenter rapidement le taux de recours à la contraception. Au cours des 10 dernières années, ce taux a augmenté de 0,5 point par an. Depuis 2014, il est passé à 1,5 point par an, principalement grâce à la tranche d'âge des 14 à 29 ans.

23. La génération, l'analyse et l'utilisation de données, ainsi que l'autonomisation des jeunes, seront des questions transversales pendant toute la durée du programme de pays.

24. Pour atteindre ses objectifs, le programme de pays garantira la fourniture de produits de santé reproductive et veillera à l'élaboration de politiques et stratégies à l'échelle nationale. Il assurera la prestation d'un ensemble de services en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs dans six régions (Gabú, Bafatá, Tombali, Quinara, secteur autonome de Bissau, Bolama-Bijagos) choisies en raison de leur population et du retard mis en évidence par les indicateurs de suivi des objectifs de la CIPD (voir la partie consacrée aux considérations générales). Tous les groupes de personnes laissées de côté dans les zones rurales et périurbaines des six régions recevront de l'aide.

25. Conformément à la réforme des Nations Unies, le FNUAP s'associera au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour mettre en œuvre des programmes de lutte contre la violence basée sur le genre ; au PNUD, à l'UNICEF et à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour améliorer la santé maternelle et répondre aux besoins en matière de planification familiale non satisfaits ; au Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et au Programme alimentaire mondial (PAM) pour autonomiser les jeunes, tirer parti du dividende démographique et soumettre des propositions en vue d'obtenir des fonds pour la consolidation de la paix ; et à l'UNICEF pour garantir une éducation complète à la sexualité et lutter contre la violence basée sur le genre à l'école et ailleurs. Les partenariats stratégiques avec les principaux ministères compétents, les organisations des Nations Unies et le secteur privé seront

renforcés. La collaboration avec les organisations de la société civile, notamment les divers réseaux de journalistes, de parlementaires, de chefs religieux, de groupes de jeunes et de femmes, sera essentielle pour atteindre les communautés difficiles d'accès, garantir que personne n'est laissé de côté et respecter les engagements pris par le gouvernement à Nairobi. Le mode d'engagement du programme impliquera le développement des capacités, les activités de plaidoyer et le dialogue politique, la gestion des connaissances, la coordination, le partenariat et la coopération Sud-Sud et triangulaire, et la prestation de services. Les résultats, les bonnes pratiques et les enseignements tirés seront documentés.

26. Le programme de pays renforcera les capacités nationales en matière d'approche fondée sur les droits fondamentaux, en particulier pour la planification familiale, la prévention et la prise en charge des cas de fistule obstétricale (détection précoce des cas grâce à la surveillance communautaire et prise en charge des cas) et la redevabilité. L'accent sera notamment mis sur les processus d'assurance au dernier kilomètre.

27. Le programme de pays renforcera les capacités du système statistique national à produire, analyser et utiliser des données démographiques ventilées pour éclairer la prise de décision en matière de politiques et l'élaboration des programmes de développement. Il améliorera les systèmes nationaux de données démographiques afin de recenser les inégalités et d'y remédier, de faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable et les engagements pris par le pays dans le cadre du Programme d'action de la CIPD, ainsi que de renforcer les interventions dans les situations de crise humanitaire. La collecte, l'analyse et la diffusion des données seront des questions transversales tout au long du programme, et une attention particulière sera accordée à l'organisation du quatrième recensement.

28. Le programme de pays donnera aux jeunes leaders les moyens d'innover et de créer des entreprises durables au sein des chaînes de valeur sélectionnées dans les régions de Gabú et de Bafatá ainsi que dans le secteur autonome de Bissau, conformément à l'engagement de la Guinée-Bissau à intensifier les initiatives publiques pour lutter contre le chômage des jeunes grâce à des programmes de formation professionnelle (recommandation 119.93 de l'Examen périodique universel).

29. Il se concentrera également sur l'accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale (résultat 1 du Plan stratégique) ainsi que de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes (résultat 3 du Plan stratégique). De nouveaux dispositifs technologiques permettront d'adopter des approches innovantes, et les plateformes informatiques seront pleinement exploitées pour démocratiser les connaissances et atteindre le plus grand nombre de personnes possible. Le programme tirera également parti des échanges de connaissances avec d'autres pays ainsi que de la coopération Sud-Sud et triangulaire pour s'appuyer sur des approches et expériences innovantes existantes.

30. Concernant les changements climatiques et les menaces régionales, le programme de pays intégrera les préoccupations liées à la violence basée sur le genre, à la planification familiale, à la santé et aux droits en matière de sexualité et de reproduction, ainsi qu'aux questions relatives à la jeunesse dans toutes les approches des Nations Unies, sous la direction du coordonnateur résident. Concernant l'instabilité politique, une approche commune des Nations Unies sera élaborée sous la direction de la Représentante spéciale du Secrétaire général. Le Secrétaire général formulera par ailleurs des orientations en la matière. Toutefois, le bureau de pays continuera à collaborer sur les aspects techniques avec les organisations non gouvernementales et locales, en attendant que la situation s'améliore.

#### **A. Accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale**

31. *Produit 1 : Renforcement de la capacité du pays à promouvoir une demande de qualité en matière de planification familiale pour les hommes, les femmes, les adolescents et les jeunes, notamment les individus les plus vulnérables, handicapés et marginalisés, afin qu'ils puissent faire valoir leur droit aux services en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs, ainsi qu'au bien-être, y compris dans les contextes humanitaires.*

32. Ce produit contribuera à la qualité des soins et des services, ainsi qu'à la réalisation des produits du Plan stratégique 2022-2025 en faveur des adolescents et des jeunes. Il permettra de mobiliser des acteurs qui ne participent pas d'ordinaire au secteur de la santé, tels que les chefs religieux, les groupes de femmes, les réseaux de jeunes, les journalistes ainsi que les réseaux et organisations parlementaires susceptibles d'exercer une forte influence sur les perceptions et les comportements relatifs à certaines questions de santé (planification familiale et santé sexuelle et reproductive, dans le cas présent), aidant ainsi les habitants de la Guinée-Bissau à jouir de leur droit fondamental à la santé.

33. Jusqu'à la fin de l'année 2026, le programme de pays s'appuiera sur les progrès accomplis au niveau national pour : a) renforcer les capacités des agents de santé et des dirigeants communautaires à plaider en faveur de la santé et des droits en matière de sexualité et de reproduction, et à sensibiliser les communautés sur ce sujet ; b) soutenir les réseaux de jeunes et d'adolescents afin qu'ils puissent accéder aux informations et aux services relatifs à la santé et aux droits sexuels et reproductifs (secteur autonome de Bissau, régions de Gabú et de Bafatá) ; c) renforcer la capacité du système statistique national à collecter, gérer, diffuser et utiliser des données ventilées pour une prise de décision fondée sur des données probantes ; d) soutenir les activités de plaidoyer en faveur de la création d'une ligne budgétaire consacrée aux produits de santé reproductive avec le réseau des parlementaires ; e) renforcer la capacité des chefs religieux (musulmans et chrétiens) à communiquer des informations sur la planification familiale ; f) soutenir l'intégration de la santé et des droits en matière de sexualité et de reproduction, de la planification familiale ainsi que de l'éducation sexuelle dans les programmes et manuels de formation initiale des enseignants ; g) soutenir la révision des programmes d'études des écoles élémentaires afin d'y intégrer une éducation à la sexualité complète et à jour ; h) sensibiliser les associations de personnes handicapées aux services de santé sexuelle et reproductive et de planification familiale dans les six régions visées par le programme ; i) élaborer des mémorandums d'entente avec les radios communautaires sur les messages relatifs à la santé sexuelle et reproductive, ainsi qu'à la planification familiale ; j) favoriser l'évolution de la communication comportementale sur la santé sexuelle et reproductive, la planification familiale et l'égalité des genres (secteur autonome de Bissau, régions de Gabú et de Bafatá) ; k) sensibiliser les stations de radio et les espaces en ligne à la santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes ; l) soutenir la réhabilitation ou la construction de centres de jeunesse polyvalents (régions de Gabú et de Bafatá).

34. *Produit 2 : Renforcement de la capacité des établissements de santé à dispenser des services en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs intégrés et de qualité, qui prennent en compte les questions de genre et comprennent des services complets de planification familiale et de lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le VIH, aux hommes, aux femmes, aux adolescents et aux jeunes, en particulier aux personnes marginalisées et aux plus défavorisés, y compris dans les contextes humanitaires.*

35. Ce produit contribuera à la qualité des soins et des services ainsi qu'aux produits humanitaires du Plan stratégique 2022-2025 en élargissant l'accès universel à la santé (développement) dans les contextes fragiles et marqués par les conflits (humanitaire) d'une manière qui favorise un accès équitable aux services essentiels de santé sexuelle et reproductive, notamment la planification familiale et la prise en charge médicale de la violence basée sur le genre (cohésion sociale, riposte forte et résiliente face aux crises récurrentes), et contribue à traiter les causes profondes des tensions et de la marginalisation (consolidation de la paix). Ce produit permettra de lutter contre les infections sexuellement transmissibles chez les jeunes en renforçant la sensibilisation et en améliorant les compétences des prestataires de services en matière de prévention et de traitement. Il soutiendra également la lutte contre la pandémie de COVID-19, en intégrant la résilience, la prévention, la préparation et les interventions rapides. Des partenariats avec les organisations de jeunes seront établis ou améliorés, et les partenariats avec les organisations de la société civile seront renforcés. Le taux de recours à la contraception augmente progressivement depuis les années 2000, avec une hausse moyenne de 0,5 point par an depuis 2014. Cette hausse est de l'ordre de 1,5 point par an. Associée au comportement de la population en



matière de recours aux services de planification familiale, la segmentation entre les groupes de personnes vivant en milieu urbain ou rural, mariées et non mariées, indique clairement le levier sur lequel il faut agir pour augmenter le nombre d'utilisateurs et par conséquent augmenter le taux de recours à la contraception. Pour atteindre l'objectif, il conviendra d'accorder une attention particulière aux personnes non mariées âgées de 14 à 29 ans et vivant dans les zones rurales. Lors des campagnes annuelles de planification familiale, le nombre de nouveaux utilisateurs inscrits est 30 fois plus élevé qu'en temps normal. Deux campagnes par an seront organisées pour atteindre le nombre d'inscriptions que le programme de pays s'est engagé à atteindre.

36. On suppose que les ressources nécessaires à l'achat et à la distribution de contraceptifs ainsi qu'à la prestation de services de santé reproductive seront disponibles et suffisantes pendant toute la durée du programme, et que les principaux risques sont l'instabilité du pays et l'opposition des communautés aux services de santé reproductive ciblant les adolescents.

37. D'ici la fin de l'année 2026, le programme de pays renforcera les capacités des professionnels de la santé (sages-femmes, médecins, personnel infirmier) dans le domaine des services en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs, notamment les services de planification familiale, dans les six régions. Il se démarque ainsi du programme précédent, centré sur le renforcement des capacités nationales. Plus précisément, le programme : a) soutiendra des approches innovantes, telles que la contraception chirurgicale volontaire, lorsque cela est possible, dans les six régions sélectionnées (secteur autonome de Bissau, Bafatá, Gabú, Quinara, Tombali et Bolama-Bijagos) et la prestation de services adaptés aux jeunes (régions de Gabú et de Bafatá, secteur autonome de Bissau) ; b) soutiendra une stratégie innovante intégrant les techniques de planification familiale dans le programme de formation des sages-femmes ; c) renforcera les capacités des sages-femmes, des médecins et du personnel infirmier en matière de services de conseil sur le VIH et de prise en charge médicale de la violence basée sur le genre dans les six régions ; d) renforcera les capacités des professionnels de la santé et des non-professionnels au niveau national en ce qui concerne le dispositif minimum d'urgence ; e) renforcera les capacités des agents de santé communautaires en matière de prestation communautaire de services de planification familiale dans les régions concernées ; f) soutiendra l'institutionnalisation de la surveillance des décès maternels et des interventions dans ce domaine dans les six régions choisies, ainsi que la mise à disposition d'équipements de protection individuelle ; g) renforcera les capacités et les systèmes nationaux de collecte, de gestion, de diffusion et d'utilisation de données probantes à des fins de développement et de programmation humanitaires ; h) renforcera les capacités du pays à mettre en œuvre des protocoles médicaux pour le traitement des personnes survivantes de violence basée sur le genre et de mutilations génitales féminines.

## **B. Accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes**

38. *Produit 3 : Renforcement de la capacité du pays à favoriser l'application des droits fondamentaux et l'égalité des genres, à prévenir et à lutter contre la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes, et à promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles, en particulier les plus vulnérables et celles qui ont été laissées de côté, notamment dans les contextes humanitaires.*

39. Ce produit contribuera aux questions relatives aux normes sociales et de genre, ainsi qu'aux changements et aux données démographiques. Il se concentrera sur la promotion des droits fondamentaux et de l'égalité des genres afin de donner aux femmes et aux filles, ainsi qu'aux populations marginalisées et exclues, les moyens d'exercer leurs droits en matière de reproduction sans contrainte, discrimination, ni violence. Il renforcera également les mécanismes de redevabilité et s'attaquera à la superposition des inégalités, de la privation d'autonomie et de la discrimination des groupes les plus défavorisés. Fournir aux femmes un meilleur accès aux possibilités économiques et productives, à la santé et aux droits en matière de sexualité et de reproduction, ainsi qu'à un réel pouvoir de décision dans les sphères publiques et privées contribuera à un développement équitable et durable. Un centre de services intégrés destiné à apporter aux personnes survivantes de violence basée sur le genre

un soutien psychosocial, médical, judiciaire et éducatif (compétences de la vie courante) sera mis à l'essai dans le secteur autonome de Bissau.

40. Jusqu'à la fin de l'année 2026, le programme de pays : a) soutiendra les centres de services intégrés pour apporter des réponses adéquates aux personnes survivantes de violence basée sur le genre ; b) soutiendra l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action relatif aux politiques en matière d'égalité des genres ; c) encouragera la participation des hommes à l'élimination de la violence basée sur le genre et la promotion des services de santé sexuelle et reproductive et de planification familiale par le biais de clubs d'hommes dans les six régions ; d) renforcera les systèmes nationaux de collecte, d'analyse et de promotion de l'utilisation de données ventilées sur la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes grâce à la plateforme du système de gestion des informations sur la violence basée sur le genre ; e) aidera le ministère des Femmes à élaborer, mettre en œuvre et déployer la politique nationale de lutte contre le mariage des enfants avec d'autres organisations des Nations Unies ; f) facilitera la mise en place d'espaces en ligne pour signaler les cas de violence basée sur le genre et de mutilations génitales féminines ; g) renforcera les systèmes de gestion des informations sur la violence basée sur le genre ; h) plaidera en faveur de l'adoption et de la mise en œuvre à grande échelle des lois, politiques et réglementations des cadres juridiques internationaux et des normes relatives aux droits fondamentaux ; i) rendra compte des bonnes pratiques et des innovations concluantes ; j) renforcera la capacité du pays à prévenir et à lutter contre la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes ; k) promouvra l'autonomisation des femmes et des filles, en particulier les plus vulnérables et celles qui ont été laissées de côté, notamment dans les contextes humanitaires (secteur autonome de Bissau, régions de Gabú et de Bafatá).

### III. Gestion du programme et des risques

41. Ce descriptif de programme de pays expose les grandes lignes des contributions du FNUAP aux résultats nationaux et sert de base principale de la redevabilité envers le Conseil d'administration pour l'alignement des résultats et la gestion des ressources affectées au programme au niveau national. En ce qui concerne les programmes de pays, les responsabilités des gestionnaires aux niveaux national, régional et du siège sont prescrites dans les procédures et politiques régissant les programmes et opérations du FNUAP, ainsi que dans le cadre de contrôle interne.

42. Les dispositions institutionnelles prévoient d'aider le secrétariat d'État à la Planification à mettre en œuvre la feuille de route de l'Union africaine sur le dividende démographique, le Programme d'action de la CIPD et les engagements pris lors du Sommet de Nairobi. Le programme soutiendra également la préparation, l'organisation et la mise en œuvre du quatrième recensement de la population et des logements par l'Institut national de la statistique.

43. Le secrétariat d'État à la Planification, les ministères compétents et le FNUAP coordonneront le suivi et les évaluations du programme. Les partenaires de développement, les donateurs locaux et les parties prenantes participeront à ces missions de suivi. Les partenaires d'exécution seront sélectionnés et évalués conformément aux politiques et procédures du FNUAP. La modalité de mise en œuvre privilégiée sera l'exécution nationale, et tous les partenaires devront se conformer aux principes de gestion axée sur les résultats, de redevabilité et de prévention de l'exploitation et des abus sexuels. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera pleinement mise en œuvre et soumise à des contrôles ponctuels, à un suivi et à un audit visant à atténuer les risques, en fonction de l'assurance annuelle et des plans de travail.

44. Les partenaires se sont montrés confiants dans la stabilité de la Guinée-Bissau et dans sa capacité à investir davantage dans les activités de développement. Le FNUAP adoptera une stratégie de mobilisation des partenariats et des ressources pour mettre en œuvre le programme de pays. Le programme tirera parti des possibilités de collaboration au sein de l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre du chapitre commun pour la programmation conjointe. Les partenariats avec les donateurs multilatéraux et bilatéraux, les organisations

de la société civile, les organisations confessionnelles, les instituts de recherche universitaires et le secteur privé seront renforcés. L'accent sera mis sur la mobilisation des ressources nationales et la coopération Sud-Sud et triangulaire.

45. Le bureau national comprend un représentant, un représentant adjoint, un responsable des opérations, des responsables de programmes nationaux et internationaux et du personnel d'appui. Pour des raisons d'efficacité, le plan relatif aux ressources humaines sera aligné sur les priorités du programme. Le bureau de pays fera par ailleurs preuve de souplesse et de réactivité pour solliciter l'aide technique de consultants, de Volontaires des Nations Unies, d'autres bureaux de pays, du bureau régional ainsi que du siège du FNUAP de manière proactive et efficace.

46. Tous les ans, le bureau de pays actualisera et mettra en œuvre un plan de préparation aux situations d'urgence afin de renforcer la capacité d'intervention humanitaire du programme de pays. En cas d'urgence, les priorités du programme et l'affectation des fonds seront réorientées en consultation avec le gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies, afin de répondre aux besoins humanitaires.

47. Les risques qui pèsent sur la mise en œuvre du programme, tels que l'instabilité politique, l'insécurité, les menaces régionales, l'impunité, les effets indirects du trafic de stupéfiants, la corruption ainsi que la persistance de la pandémie de COVID-19 et d'autres épidémies qui pourraient survenir, seront traités dans le cadre de plans d'urgence. Le recensement a par ailleurs nécessité de mobiliser plus de fonds. Le gouvernement s'est toutefois engagé lors d'une réunion à revoir à la hausse le budget consacré au recensement si les ressources mobilisées à cette fin s'avéraient insuffisantes.

#### **IV. Suivi et évaluation**

48. Le FNUAP mettra en œuvre le programme de pays selon les principes de la gestion axée sur les résultats. L'analyse des rapports et les retours d'information, les visites conjointes sur le terrain trimestrielles et les examens annuels du programme seront effectués conformément au plan de suivi du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

49. Les progrès accomplis ainsi que la compilation d'expériences, de recommandations, de bonnes pratiques et d'enseignements tirés permettront de dégager les priorités de ce cycle de programme. Un examen à mi-parcours sera effectué au cours de la troisième année afin d'évaluer la mise en œuvre du programme et d'ajuster son exécution.

50. Une évaluation sera menée afin de déterminer l'efficacité des partenariats et interventions choisis par l'équipe de pays des Nations Unies pour atteindre les objectifs du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Des examens thématiques seront effectués afin d'évaluer les réalisations du programme, de repérer les facteurs qui ont pu faciliter ou entraver l'obtention des résultats attendus, de tirer des enseignements de toutes les phases du processus de programmation pour informer les donateurs, et de rendre compte des contributions du FNUAP aux priorités nationales. Des formations aux niveaux régional, national et international renforceront les capacités en matière de suivi interne du personnel et des partenaires du FNUAP.

51. Au début du programme, une enquête sera menée pour déterminer les niveaux de référence des indicateurs du programme, mettre à jour les indicateurs existants et définir les indicateurs inconnus.

## CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR LA GUINÉE-BISSAU (2022-2026)

<b>PRIORITÉ NATIONALE</b> : Valoriser le capital humain et améliorer les conditions de vie de la population.				
<b>RÉSULTAT DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE IMPLIQUANT LE FNUAP</b> : D'ici à 2026, la population de la Guinée-Bissau, en particulier les plus vulnérables, aura davantage accès et recours à des services sociaux essentiels de qualité, de manière équitable, y compris dans les situations d'urgence.				
<b>RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP</b> : Accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale.				
<b>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</b>	<b>Produits du programme de pays</b>	<b>Indicateurs relatifs aux produits, niveaux de référence et cibles</b>	<b>Contributions des partenaires</b>	<b>Ressources (à titre indicatif)</b>
<u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire la mortalité maternelle de 1,5 point d'ici à 2026 <i>Niveau de référence : 746 pour 100 000 naissances vivantes ; Niveau cible : 497 pour 100 000 naissances vivantes</i></li> <li>Pourcentage d'accouchements assistés par un soignant qualifié <i>Niveau de référence : 54 % ; Niveau cible : 60 %</i></li> </ul>	<b>Produit 1.</b> Renforcement de la capacité du pays à promouvoir une demande de qualité en matière de planification familiale pour les hommes, les femmes, les adolescents et les jeunes, notamment les individus les plus vulnérables, handicapés et marginalisés, afin qu'ils puissent faire valoir leur droit aux services en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs, ainsi qu'au bien-être, y compris dans les contextes humanitaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de réseaux de jeunes dotés de connaissances et de compétences nécessaires pour soutenir la demande d'initiatives de planification familiale dans le secteur autonome de Bissau et les régions de Gabú et de Bafatá <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 300</i></li> <li>Nombre de clubs d'hommes réorganisés et fonctionnels dans les six régions <i>Niveau de référence : 6 ; Niveau cible : 9</i></li> <li>Existence d'un programme national à jour d'éducation complète à la sexualité, conforme aux normes internationales et appliqué dans tout le pays <i>Niveau de référence : Non ; Niveau cible : Oui</i></li> </ul>	Ministère de la Santé publique, ministère des Femmes, secrétariat d'État à la Jeunesse, à la Culture et aux Sports, secrétariat d'État à la Planification et à l'Intégration régionale, organisations non gouvernementales, organisations communautaires, organisations des Nations Unies, partenaires de développement	8,4 millions de dollars (3,0 millions de dollars de ressources ordinaires et 5,4 millions de dollars provenant d'autres ressources)
<u>Indicateur(s) de résultats transformateurs connexe(s) du Plan stratégique du FNUAP</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>Besoin en matière de planification familiale satisfait par des méthodes modernes <i>Valeur : 75 %</i></li> <li>Ratio de mortalité maternelle <i>Valeur : 70 pour 100 000 naissances vivantes</i></li> </ul>	<b>Produit 2.</b> Renforcement de la capacité des établissements de santé à dispenser des services en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs intégrés et de qualité, qui prennent en compte les questions de genre et comprennent des services complets de planification familiale et de lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le VIH, aux hommes, aux femmes, aux adolescents et aux jeunes, en	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de salles d'accouchement dans les six régions ciblées (zones rurales et périurbaines) offrant des services de santé reproductive intégrés <i>Niveau de référence : 45 % ; Niveau cible : 100 %</i></li> <li>Nombre de nouveaux utilisateurs des services de planification familiale dans les zones rurales et périurbaines inscrits au niveau national <i>Niveau de référence : 26 365 ; Niveau cible : 269 820</i></li> <li>Nombre de professionnels formés au dispositif minimum d'urgence et à d'autres domaines médicaux et techniques dans les six régions ciblées <i>Niveau de référence : À définir ; Niveau cible : 180</i></li> </ul>	Ministère de la Santé publique, ministère des Femmes, secrétariat d'État à la Jeunesse, à la Culture et aux Sports, secrétariat d'État à la Planification et à l'Intégration régionale, organisations non gouvernementales, organisations communautaires, organisations des Nations Unies, partenaires de développement	4,5 millions de dollars (1,0 million de dollars de ressources ordinaires et 3,5 millions de dollars provenant d'autres ressources)

	particulier les personnes marginalisées et les plus défavorisées, y compris dans les contextes humanitaires.		Unies, partenaires de développement	
<b>PRIORITÉ NATIONALE :</b> Consolider l'État de droit démocratique, réformer et moderniser les institutions publiques.				
<b>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE :</b> En 2026, les habitants de la Guinée-Bissau bénéficieront d'une meilleure gouvernance démocratique, de la paix et de l'État de droit, et leurs besoins seront satisfaits.				
<b>RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP :</b> Égalité des genres et autonomisation des femmes.				
<b>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</b>	<b>Produits du programme de pays</b>	<b>Indicateurs relatifs aux produits, niveaux de référence et cibles</b>	<b>Contributions des partenaires</b>	<b>Ressources (à titre indicatif)</b>
<u>Indicateurs de résultats transformateurs connexes du Plan stratégique du FNUAP :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indice d'inégalités de genre Valeur : 0.3 % ; 1 = <i>inégalité</i> 0 = <i>égalité</i></li> </ul>	Produit 3. Renforcement de la capacité du pays à favoriser l'application des droits fondamentaux et l'égalité des genres, à prévenir et à lutter contre la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes, et à promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles, en particulier les plus vulnérables et celles qui ont été laissées de côté, notamment dans les contextes humanitaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un centre expérimental et opérationnel de services intégrés pour les personnes survivantes de violence basée sur le genre a été mis en place dans le secteur autonome de Bissau <i>Niveau de référence : Non ; Niveau cible : Oui</i></li> <li>• Un plan d'action relatif aux politiques nationales en matière d'égalité des genres a été élaboré au niveau national et mis en œuvre dans les six régions <i>Niveau de référence : Non ; Niveau cible : Oui</i></li> <li>• Nombre de clubs d'hommes équipés et formés à la nouvelle stratégie de lutte contre la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes ainsi qu'à la promotion de la planification familiale dans les six régions <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 11</i></li> <li>• Nombre de communautés ayant abandonné les mutilations génitales féminines dans les six régions <i>Niveau de référence : 42 ; Niveau cible : 250</i></li> </ul>	Ministère des Femmes, de la Famille et de la Cohésion sociale, ministère de la Santé publique, ministère des Finances, organisations des Nations Unies, organisations de la société civile, secrétariat d'État à la Planification et à l'Intégration régionale	2,6 millions de dollars (0,6 million de dollars de ressources ordinaires et 2,0 millions de dollars provenant d'autres ressources)